

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 15 février 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5 et 6 février 2019

2019 V.3 Vœu pour une véritable égalité d'accès femmes-hommes au sport

Le Conseil de Paris,

Considérant que la pratique sportive des femmes est encore aujourd'hui, conditionnée à la place des femmes dans la société et notamment au sein du foyer. Dans la société française actuelle, le temps passé à s'occuper des tâches domestiques est majoritairement assumé par les femmes ;

Considérant l'étude d'Yves Raibaud, géographe français et membre du Haut Conseil à l'égalité, 75% des femmes disent avoir dû réduire ou suspendre leurs activités sportives, le plus souvent entre 26 et 45 ans, pour des raisons d'abord familiales (41,2% des cas), mais aussi professionnelles (18,5%), par manque de temps (10,8%) ;

Considérant que les femmes ne représentent qu'un tiers des licenciés, moins de 40% des sportifs de haut niveau « aidés » ;

Considérant que le sport en général fait partie des activités de loisir où les stéréotypes de genre sont les plus présents :

- étude Burricand et Grobon, 2015 : en 2014, près d'une personne sur deux adhère à l'idée selon laquelle « certains sports conviennent mieux aux filles qu'aux garçons »
- étude CGSP, 2014 : l'activité sportive choisie par les enfants -ou leurs parents- est souvent fonction des valeurs qu'elle véhicule : grâce, souplesse, agilité pour les filles ; endurance, rapport de force et esprit de compétition pour les garçons
- étude Louveau, 2007 : pratiquer un sport « masculin » est plus difficile pour les jeunes filles car elles peuvent renvoyer physiquement une image non conforme à la norme corporelle féminine, musculature et force physique étant plutôt associées à la masculinité ;

Considérant l'étude d'Yves Raibaud, géographe français et membre du Haut Conseil à l'égalité, 26% des femmes ont été victimes de gestes ou de propos sexistes dans le cadre de leur pratique sportive et les étudiantes disent être 52% à avoir été harcelées durant leurs pratiques sportives ;

Considérant un rapport du Sénat, lorsqu'une collectivité territoriale doit pour des raisons budgétaires abandonner le financement d'une équipe sportive, c'est hors exception les équipes féminines qui sont sacrifiées ;

Considérant que les femmes sont en sous-représentation chronique dans les postes d'encadrement ou les postes décisionnaires (éducateurs, entraîneurs, juges, arbitres, conseillers techniques, présidents de fédérations, comités de Jeux olympiques, médias spécialisés) - seulement autour de 20% ;

Considérant que cette sous-représentation se retrouve également dans le sport de haut niveau : les femmes représentent à peine 12 % des entraîneurs nationaux, tous sports confondus et 16% des arbitres de haut niveau ;

Considérant le sport de haut niveau, qui perpétue encore trop régulièrement les inégalités femme-homme :

- malgré des améliorations récentes, le sport féminin bénéficie d'une faible couverture médiatique : moins de 20 % du volume horaire des retransmissions sportives télévisuelles en 2016 selon le Conseil supérieur de l'audiovisuel,
- les nombreux commentaires à caractère sexiste de la part des commentateurs, des joueurs ou encore des organes de presse lors de chaque grandes compétitions sportives,
- les inégalités de traitement entre les équipes féminines et masculines : par exemple, en 2011, les deux équipes stars du foot féminin français (Paris Saint-Germain et Olympique Lyonnais) n'ont pas eu le droit de s'affronter au Parc des Princes pour des motifs logistiques : la pelouse devait rester en bon état pour les rencontres futures des équipes masculines,
- la compétition française masculine par excellence : le Tour de France, toujours interdit aux cyclistes féminines, proposait en 2011 de voter pour "la plus charmante hôtesse du Tour" en partenariat avec le journal l'Equipe ;

Considérant les indicateurs mis en place par la ville de Paris et les données qui en résultent sur la fréquentation

- des équipements de jeunesse : Espaces Paris Jeunes (35% de femmes et 65 % d'hommes), Centres Paris Anim' (68% de femmes et 32 % d'hommes) et Points Information Jeunesse (36% de femmes et 64 % d'hommes),
- des stages de Paris Sports Vacances (33% de filles et 67 % de garçons),
- des Mercredis du Sport (22% de femmes et 78 % d'hommes) ;

Considérant l'étude du Commissariat général à la stratégie et à la prospective - CGSP, 2014, à l'adolescence, les jeunes filles sont découragées par un manque d'offre ou de créneaux horaires attrayants et par conséquent elles réduisent drastiquement ou abandonnent leurs pratiques sportives ;

Considérant qu'en France depuis 2004, plus de 300 salles de sport privées à destination d'un public exclusivement féminin ont ouvert ;

Considérant que les associations sportives orientées vers le sport féminin ne disposent pas d'assez de créneaux,

ex. "Avec 50 nouvelles.eaux inscrit.e.s, le terrain risque d'être un peu trop petit cette année encore (d'ailleurs, nous avons dû geler les inscriptions)" (Source : site internet de l'association Les Dégommeuses).

ex. Toutes les activités et les créneaux proposés par les Naïades sont complets ;

Sur proposition de David Belliard, Joëlle Morel et des élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP), au nom de l'exécutif,

Émet le vœu :

- Que forme tou.te.s les agent.e.s encadrant la pratique sportive à la ville pour les sensibiliser à l'égalité femme-homme,
- Qu'expérimente des solutions innovantes pour favoriser la pratique du sport féminin à Paris, comme l'organisation de joggings collectifs, la prise en charge de la garde des enfants dans les équipements publics, etc.
- que la ville de Paris favorise, dans l'attribution des créneaux notamment, les associations et clubs sportifs qui mettent en place des actions qui facilitent la pratique sportive des femmes.